

La Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires signent une convention de partenariat

Paris, le 24 octobre 2018 – Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris (MGP) et Eric LOMBARD, Directeur Général de la Caisse des Dépôts (CDC) pour la Banque des Territoires, ont signé une convention de partenariat pour la période 2018-2020 en présence d'André SANTINI, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Stratégie Economique, d'Éric CESARI, Vice-Président délégué aux Quartiers d'Affaires et à l'Immobilier d'Entreprises, d'Ivan ITZKOVITCH, Conseiller métropolitain en charge du pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoT), du Préfet Paul MOURIER, Directeur Général des Services de la Métropole du Grand Paris, de Marianne LOURADOUR, Directrice Régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires, et d'Olivier SICHEL, Directeur Général adjoint de la Caisse des Dépôts et Directeur de la Banque des Territoires. Cette collaboration s'articule autour de quatre priorités : l'appui à l'élaboration de la stratégie métropolitaine, le développement d'une métropole attractive et innovante, la construction d'une métropole accueillante et inclusive et la contribution au développement d'un modèle métropolitain résilient et durable.

A travers cette signature, la Banque des Territoires et la Métropole du Grand Paris réaffirment leur engagement commun en faveur de l'aménagement et du développement du Grand Paris. Cette convention précise les principes d'une collaboration historique entre la Métropole du Grand Paris et la Caisse des Dépôts afin d'accompagner la réalisation d'un Grand Paris en conformité avec les orientations stratégiques des signataires.

La Banque des Territoires a notamment apporté un appui décisif à l'organisation du premier appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » et a réservé 200 millions d'euros pour accompagner des projets en investissement sur ses fonds propres, ou sur les ressources du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Par ailleurs, la Banque des Territoires va renouveler son appui dans le cadre de la deuxième édition de cet appel à projets dont les 85 finalistes ont été annoncés le 16 octobre dernier.

La Banque des Territoires accompagne également la MGP en mobilisant son expertise dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Centres-villes vivants », notamment en étant en capacité d'intervenir ultérieurement et au cas par cas sur ces projets en ingénierie, en prêts ou en fonds propres.

Le 10 septembre 2018, la Banque des Territoires a été dans les premiers signataire du « Pacte pour une logistique métropolitaine » et a vocation à accompagner la mise en œuvre des actions qui en découlent.

Afin de consolider la volonté de mobiliser leurs leviers d'action pour concourir au développement d'un Grand Paris attractif, solidaire, connecté et durable, la Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires entendent coordonner et faire converger leurs actions, notamment en matière :

- de planification métropolitaine ;
- de soutien à l'activité et au développement économique ; de maintien de la vitalité des centres-villes ; d'économie circulaire, sociale et solidaire ;
- de logistique métropolitaine ;
- de déploiement d'outils d'appui au développement ;
- d'urbanisme et d'aménagement ;
- de développement numérique et d'innovation ;
- de tourisme ;
- de logement et d'hébergement ;
- de politique de la ville ;
- de réduction de coupures urbaines et de lutte contre les nuisances ;
- de biodiversité ;
- de lutte et de prévention des inondations.

La Banque des Territoires pourra contribuer aux actions identifiées ainsi qu'aux projets menés par la Métropole du Grand Paris en expertise, en ingénierie, en financement et en investissement.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

 [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1er janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ».

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe 131 communes. C'est une intercommunalité qui constitue l'espace de dialogue et d'orientation stratégique des communes de la zone dense urbaine.

La Métropole du Grand Paris exerce des compétences en matière :

- d'aménagement de l'espace métropolitain ;
- de développement et d'aménagement économique, social et culturel ;
- de politique locale de l'habitat ;
- de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ;
- de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

www.metropolegrandparis.fr

 [@GrandParisMGP](https://twitter.com/GrandParisMGP)

Contacts presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts : Christiane CORAND - 01 49 55 68 82 - christiane.corand@caissedesdepots.fr

Métropole du Grand Paris : Maria BREIDY 01 82 83 87 00– maria.breidy@metropolegrandparis.fr
